CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 18 JUIN 2020

Convocation en date du : 13/06/2020

Date d'affichage de la convocation : 13/06/2020

Date d'affichage du Procès-Verbal : 20/06/2020

L'an deux mille vingt, le dix huit juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la

Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Dompierre les Ormes

sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel

DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Marie BURILLER, Séverine DEBIEMME, Emilie GIRAUD DEBROSSE,

Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absent: Néant

Mme Marie BURILLER a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°) Avenant au contrat de prêt de la Caisse d'Epargne pour le budget lotissement La Palissade

Mme le Maire indique que M. Frédéric Debus a beaucoup travaillé sur le dossier finances et qu'il s'est

aperçu qu'une erreur s'était glissée sur le contrat de prêt pour le budget du Lotissement de la Palissade

au niveau de la durée du prêt.

La Mairie a contacté la Caisse d'Epargne pour leur demander d'apporter la rectification. Un avenant au

contrat a été transmis, il conviendrait de le valider.

Le Conseil Municipal

- valide l'avenant au contrat de prêt n° 5765526 contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour la

modification de la durée du prêt,

- autorise le Maire à signer ce document.

1

2°) Vote des taux d'imposition 2020

Mme le Maire fait part aux élus de la proposition de la Commission des finances de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve la proposition du Maire de laisser inchangés les taux d'imposition communaux 2020 par rapport à ceux de 2019

	Base 2020	Taux 2020	Produit 2020 attendu
		(idem à 2019)	
Taxe Foncière-Propriétés bâties	927 700	17,49 %	162 255 €
Taxe Foncière-Propriétés non bâtie	101 500	49,18 %	49 918 €
Total			212 173 €

⁻ autorise le Maire à signer l'état 1259.

Mme le Maire indique que suite à la suppression de la taxe d'habitation, une compensation de l'Etat au titre de cette taxe sera versée. Elle s'élève à 115 761 €.

3°) <u>Transfert de la taxe foncière du budget général sur les budgets locaux commerciaux et logements sociaux pour les bâtiments concernant ces 2 derniers budgets</u>

Mme le Maire fait part de la remarque de M Debus concernant une possible répartition sur chaque budget de la taxe foncière des bâtiments communaux.

En effet, cette taxe est pour l'instant intégralement payée sur le budget général. Il conviendrait donc de transférer le paiement sur les budgets locaux commerciaux et logements sociaux pour les bâtiments concernant ces 2 budgets.

Le Conseil Municipal,

- décide de transférer sur les budgets locaux commerciaux et logements sociaux la taxe foncière les concernant.

4°) <u>Décisions modificatives</u>

a) <u>Décision modificative n° 1</u>

Mme le Maire indique que l'ACTP est cette année due à la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier. Or, pour le vote du budget cette information n'était pas connue, le montant n'a donc pas été prévu.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide la décision modificative n° 1 budget Commune suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Art. 6413 Personnel non titulaire

: - 710,00 €

Art. 739211 Attributions de compensation : 5 710,00 €

Recettes d'investissement

Art. 5419 Remboursement sur rémunération du personnel : + 5 000,00 €

a) Décision modificative n° 2

Des écritures d'ordre ont été passées en début d'année pour une réimputation de recettes reçues en

2019 il conviendrait de prendre une décision modificative pour les inscrire au budget.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide la décision modificative n° 2 budget Commune

suivante:

Section d'investissement

Dépenses

Opération d'ordre 041 article 1311 Etat et Etablissements nationaux : 43 786,70 €

Opération d'ordre 041 art. 1313 Départements

: 4 039,00€

Recettes

Opération d'ordre 041 article 1321 Etat et Etablissements nationaux : 43 786,70 €

Opération d'ordre 041 art. 1323 Départements

: 4 039,00€

5°) <u>Désignation d'un déléqué élu et d'un déléqué personnel pour le CNAS</u>

Le Maire donne connaissance d'un courrier du Comité National d'Action Social pour le personnel

territorial (C.N.A.S.) sollicitant la désignation d'un délégué parmi les élus et d'un délégué parmi les

agents communaux.

Le Conseil Municipal,

- désigne Mme Géraldine AURAY comme délégué « élus » et Mme Emmanuelle Bourquin comme déléguée

« agent ».

- charge Mme le Maire d'en informer le C.N.A.S.

3

6°) <u>Proposition d'élus au Centre Intercommunal d'Action Sociale</u>

Le Conseil Municipal propose à la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier, des représentants de la Commune de Dompierre les Ormes au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS):

- Mme Géraldine AURAY
- M. Marcel RENON
- Marie BURILLER
- Michel DESROCHES
- M. Emmanuel Fénéon
- Bernard LITAUDON

- Mme Emilie GIRAUD DEBROSSE

7°) Annulation de loyers (cantine, ostéopathe, Mme Royer)

Mme le Maire souhaite souligner que M. Michel Pourcelot, ancien maire, avait pris l'initiative, en raison de la crise sanitaire du Covid 19 et du confinement, de ne pas facturer les loyers de avril et mai à l'ostéopathe, Mme Royer, artisan et la Cantine scolaire.

Bonne initiative au vu de la conjoncture économique. 2 loyers ont donc été supprimés pour l'ostéopathe et la cantine scolaire mais 1 seul pour Mme Royer. Pour cette dernière, une régularisation sera effectuée sur juillet, les loyers de juin étant déjà facturés.

8°) Convention de la Région pour les transports scolaires

La Commune est actuellement titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré.

Dans un courrier du 12 juin 2020 que nous a transmis les Services des Transports, la Présidente de la Région nous informe que cette convention arrivera à échéance en août prochain. Une procédure de renouvellement des marchés de transports scolaires en Saône et Loire devait être initiée pour la prochaine rentrée scolaire. Compte tenu des conséquences importantes de la crise sanitaire Covid 19, les consultations afférentes n'ont pas pu être organisées. Le Conseil Régional a donc voté une prolongation d'un an des conventions en vigueur.

Un avenant de prolongation nous est donc proposé dans ce cadre.

Le Conseil Municipal,

valide l'avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence Transports scolaires Lignes ou intercommunales entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Commune de Dompierre-les-Ormes
autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9°) Informations et questions diverses

a) Création de commission

- Crédit Agricole

Mme le Maire indique que les clés du local ont été remises en Mairie. Une visite des locaux a eu lieu dernièrement avec le futur locataire ainsi qu'en présence de M. André Charnay, Marcel Renon, Frédéric Debus et Philippe Prost.

Commission Crédit Agricole : MM. André Charnay, Jean-Yves Courtois, Frédéric Debus, Bernard Litaudon, Philippe Prost

De nombreux travaux de rénovation seraient à effectuer avec notamment la mise en accessibilité du bâtiment. Le loyer qui avait été proposé s'élève à 600 € T.T.C.

Mme le Maire rappelle que 2 subventions ont été sollicitées mais que seul le Département attribue une subvention. Il conviendra donc d'être vigilant sur le montant global des travaux qui devra correspondre au budget prévisionnel.

M. Philippe Prost propose de réaliser un plan d'état des lieux pour la prochaine visite de la Commission afin de définir réellement les travaux à effectuer.

- Lotissement la Palissade

Mme le Maire indique que l'ouverture des plis concernant le marché de travaux pour le Lotissement La Palissade a été effectuée hier par la Commission d'appel d'offres. 8 entreprises ont soumissionné.

Le Cabinet Gelin, géomètre expert est chargé d'effectuer l'analyse complète des offres. L'offre retenue pour ce marché sera validée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Une réunion est prévue le 22 juillet sur place avec les différents intervenants : Sydesl, Saur, Ets Pétavit ainsi que l'entreprise retenue pour la préparation du chantier et la mise en place du planning des travaux. Ce chantier pourrait débuter début septembre.

Membres de la Commission :

MM. Guillaume Bouchot, Jean-Yves Courtois, Frédéric Debus, Bernard Litaudon, Marcel Renon, Philippe Prost

- Adressage

Membres de la Commission :

Mme Marie Buriller

MM. André Charnay, Jean-Yves Courtois, Michel Desroches, Marcel renon

M. Marcel Renon fait part du mail de la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier sollicitant des informations sur les caractéristiques techniques des plaques et numéros de rue déjà installés sur la Communes. Ces informations ont été transmises.

Les nombres de plaques et numéros de rue qui seront installés ont été répertoriés par M. André Dargaud qui a fait un gros travail sur ce dossier.

Il restera à prévoir l'installation de ce matériel, soit par « corvée » soit avec l'aide des agents communaux.

Une communication est également prévue auprès de chaque habitant pour les informer qu'une nouvelle adresse leur sera attribuée.

b) Ecole : sécurité, bus, rentrée, planning

Sécurité: Mme le Maire souligne que les véhicules circulent toujours trop vite sur la route de Montmelard malgré le panneau de limitation de vitesse à 50. Elle indique qu'il serait sans doute judicieux de faire installer un dos d'âne pour faire ralentir les véhicules à l'entrée du village.

Les services de la DRI seront contactés pour connaître les possibilités d'installation d'un système de ralentissement.

Il est rappelé que l'accès au groupe scolaire se fait par la Rue du Stade mais que certains parents d'élèves continuent de s'arrêter le long de la Départementale pour déposer leur enfant, stationnant parfois en double file.

M. Emmanuel Fénéon entame un débat sur les possibilités de stationner les véhicules en préconisant le stationnement des bus sur le parking de l'école; non seulement la sécurité serait assurée pour les enfants prenant le bus mais cela permettrait aussi de créer des arrêts minute sur les places de bus existantes.

Bus : toujours aucune information concernant la remise en place du transport scolaire à partir de lundi prochain. Il est décidé de ne pas remettre ce service. La Mairie de Montmelard a également pris cette décision.

- Rentrée scolaire

Mme Séverine Debiemme indique que les prévisions d'élèves sont à la hausse puisque 113 élèves seront accueillis à Dompierre.

- Planning des agents communaux affectés à l'école

Mme Séverine Debiemme souhaite remettre à plat tous les plannings des agents communaux à l'école.

c) Courrier de M. Cottin

Mme le Maire fait part de la demande de M. Cottin pour la pose d'un panneau « Cédez le passage » en haut du Chemin du Molard avec l'intersection de la Départementale. Les services de la D.R.I. seront contactés

- Tourisme :

L'antenne touristique va ouvrir début juillet. Un salarié a été recruté par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier.

Un mail a été transmis par la Communauté de Communes pour un classement de la Commune en station touristique. Un dossier est à compléter et à retourner à la Communauté de Communes qui se chargera de le transmettre à la Préfecture. La Commission Tourisme est chargée de remplir ce dossier.

M. Emmanuel Fénéon rappelle qu'une page Facebook est dédiée à la Mairie de Dompierre afin de faire passer un maximum d'informations. De nombreux internautes ont déjà adhérés à la page.

Les nouveaux sites internet de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme sont en ligne.

Il reste à avancer sur les sites des différentes communes. M. Serge Desroches a réussi à sauvegarder les données de l'ancien site de Dompierre. Ces données ont été réintégrées dans la nouvelle version non terminée du site.

d) SIRTOM

Des incivilités ont été constatées dans les containers installés vers le pont de la route de la Gare.

Ce problème étant récurrent sur ce site, il sera demandé au SIRTOM s'il est possible de les enlever. La commission SIRTOM est chargée du dossier.

Mme le Maire fait part de la demande d'un administré pour un ramassage d'encombrants une ou deux fois dans l'année pour les personnes ne possédant pas de véhicules.

Une demande sera faite dans ce sens au SIRTOM.

e) Visite de M. André ACCARY, Président du Département de Saône et Loire

M. André Accary est venu dernièrement en Mairie rencontrer les nouveaux élus.

Il a précisé lors de cet entretien plusieurs éléments :

- la fibre serait installée à Dompierre en 2023
- les travaux concernant la mise à 2 x 2 voies de la RCEA suivent normalement le planning
- demande d'idées pour faire vivre le LAB71

Il serait intéressant de demander au LAB71 les données de fréquentation.

f) Location salle des fêtes

Mme le Maire indique qu'elle a souhaité modifier le règlement de location de la salle des fêtes dans le

sens où la sous-location sera interdite.

Toutes les locations de particuliers devront passer automatiquement par la Mairie. Cette disposition

sera applicable à partir de janvier 2021.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 16 juillet 2020 à 20 h 00.

Réunion du Bureau Municipal : le vendredi 10 juillet 2020 à 09 h 00

Fin de séance : 22 h 10

8